

« Cette tribune est placée sous l'entière responsabilité de ses auteurs »

ENSEMBLE POUR SANTENY

Depuis le 14 octobre 2014, Joël Hansconrad a rejoint le groupe des élus **ENSEMBLE POUR SANTENY** au conseil municipal suite à la démission de Jean-Claude Gstalder. Nous le remercions chaleureusement pour ces 13 années consacrées, en tant que maire-adjoint, à la vie locale et aux relations communales qu'il a su établir avec les santenois en étant à l'écoute de leurs problèmes. Vous l'avez sûrement rencontré quand il sillonnait notre village pour prendre des photos et couvrir les événements. Pendant de nombreuses années, Jean-Claude a été vice-président du SYAGE. Un grand merci à Jean-Claude.

A propos de la réunion du conseil municipal du 17 novembre 2014

Sur les 12 points à l'ordre du jour soumis à l'approbation des élus, nous avons voté :

- **POUR** 10 points d'Administration générale, Ressources Humaines, Urbanisme et Finances.
- **CONTRE** 2 points sur le projet des logements sociaux du programme immobilier NEXITY «Le Domaine du Moulin» (les Pendants) :
 - **NON** à la surcharge foncière de 380 000 € pour la réalisation de ces logements sociaux, il s'agit d'une participation financière de la commune pour le bailleur social, donc la participation des Santenois,
 - **NON** à la signature d'une convention de garantie d'emprunts auprès de la commune à hauteur de 10,5 millions € au profit du bailleur social. En cas de faillite de celui-ci, c'est notre commune qui devra rembourser les échéances de prêt.

Au regard des engagements très lourds qui vont être pris, ceci dans un contexte financier incertain, de diminution des dotations publiques, les élus EPS n'ont pas voulu, en conscience, engager les santenois dans un tel programme sans vérification préalable du bien-fondé d'une telle opération.

Point urbanisme

Le promoteur NEXITY projette de construire 157 logements dans le Domaine du Moulin – Les Pendants dont 90 logements sociaux sur 7 bâtiments cubiques de 3 niveaux (+ sous-sols). Construire à Santeny est nécessaire mais dans un urbanisme concerté et maîtrisé. Rappelons que nous sommes en zone rurale à 30 kms de Paris dans un univers verdoyant que nous devons préserver. Tout comme les bâtiments et les monuments, le paysage fait maintenant partie du cadre de vie.

Après étude des documents des permis de construire délivrés fin 2014, nous avons trouvé des points de non-respect du Plan Local d'Urbanisme. Nous l'avons tout de suite signalé à la Commission d'Urbanisme. Nous lui avons aussi fait remarquer que, dans le programme tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, s'ajoutent des problèmes d'accessibilité, de plans de circulation et de sécurité. Nous avons donc demandé à la commission de revoir le projet avec le promoteur pour que le style architectural de la commune soit respecté et que soit pris en compte les aménagements rendus indispensables par l'apport de population que

son projet va engendrer.

Nos tentatives de discussion sont restées vaines, nous n'avons pas été écoutés. Cela nous a donc amenés, soutenus par un collectif de riverains, à déposer un recours gracieux aux fins de retrait de ces permis de construire.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

En novembre 2014, nous avons voté **POUR** le lancement de la révision du PLU. C'est une procédure qui va durer 18 mois permettant, après réflexion et concertation de la population (enquête publique), de définir un plan d'urbanisme harmonieux pour le futur de notre commune. Le Maire nous a confirmé que l'objectif principal était de «protéger Santeny». Nous sommes tout à fait en phase avec cet objectif, comme tous les Santenois d'ailleurs que nous convions à s'exprimer largement sur ces projets qui vont nous engager sur les 20 prochaines années.

Nous soutenons le Maire dans sa volonté de développer Santeny pour disposer de pôles de commerces, de services de santé, de services publics et d'implantation d'entreprises

Point info

Quels sont les critères d'attribution d'un logement social ?

Si la Mairie de Santeny participe aux coûts de construction d'un logement social, en échange elle bénéficie d'un contingent de logements sociaux, c'est un simple droit de présentation et non pas de propriété. L'attribution d'un logement social est fonction d'un plafond de ressources. Si la Mairie n'a pas de locataire à présenter au moment où le logement est vacant, c'est le bailleur social qui remplira alors à sa guise les logements, en faisant venir des personnes de la banlieue.

Réunion pour limiter les nuisances aériennes organisée par l'association AVEVY

Le 27 novembre à Yerres, M. Jean-Claude Gendronneau, en sa qualité de Maire et de Président de la communauté d'agglomération du Plateau Briard, adhérente à l'association AVEVY, Mme Ghislaine de la Perrière et M. Vincent Bedu étaient présents à cette réunion. De graves menaces pèsent sur la régulation de la plateforme aéroportuaire de Paris-Orly dans les prochaines années.

Une réunion publique de la communauté de communes sera organisée prochainement à Villecresnes.

TRÈS BONNE ANNÉE A TOUS !

Que l'année 2015 nous permette de travailler en bonne entente pour l'avenir de Santeny avec tous les élus et les habitants, c'est notre plus grand souhait.

Nous vous invitons à une rencontre le samedi 7 mars à 11h à la permanence de notre bureau à l'Espace Montanglos autour d'un apéritif – échange.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

Lundi 9 février 2015 à 21 h - Ouvert au public